

TMJ.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-130 du 8 Avril 1986

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN,
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé de l'Intérieur, de
la Sécurité Publique et de l'Administra-
tion Territoriale, de l'intérim du
Camarade Frédéric AFFO, Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopération
pour compter du 6 Avril 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 6 Avril 1986, le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administra-
tion Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade
Frédéric AFFO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 Avril 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations :- PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MAEC-MISPAT 6 autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4
BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6
JORPB 1.-